

N° 25/123

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

**DE Nancy**

*1ère chambre*

**Avis de mise à disposition des décisions au greffe le**

**03/06/2025 à 09h00**

Audience du 28/05/2025 à 11h45

**PRESIDENT : Monsieur WALLERICH**

---

**01) N° 2500923**

**RAPPORTEUR : Monsieur WALLERICH**

---

Demandeur        PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Défendeur        M. X

HSINA ZAHRA

Le PREFET DU BAS-RHIN demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2409238 du 1er avril 2025 du tribunal administratif de Strasbourg qui a annulé, d'une part, son arrêté du 20 novembre 2024 par lequel il a ordonné l'expulsion de M. X et, d'autre part, son arrêté du 26 novembre 2024 par lequel il l'a assigné à résidence pendant quarante-cinq jours.

**Dispositif**

Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la requête formée par le préfet du Bas-Rhin contre le jugement du tribunal administratif de Strasbourg n° 2409238 du 1er avril 2025 il sera sursis à l'exécution de ce jugement.

Les conclusions présentées par M. X au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Le président de la 1ère chambre,

M. WALLERICH